

DU DECHET A LA RESSOURCE :
VERS UNE SOCIETE DU RECYCLAGE
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Les propositions de REVIPAP

8 PROPOSITIONS POUR ALLER VERS UNE SOCIETE DU RECYCLAGE

1/ REUTILISER LA MATIERE POUR REpondre AUX BESOINS DE NOS SOCIETES MODERNES EN CONTRIBUTANT AU DEVELOPPEMENT DURABLE.

La réutilisation de la matière par recyclage permet de rompre avec la logique linéaire "extraction, production, consommation, destruction" pour introduire une logique de boucles où les consommations, comme les impacts, sont moindres et les besoins néanmoins satisfaits.

2/ RECYCLER LES PRODUITS USAGES POUR DEVELOPPER NOTRE ECONOMIE ET NOS INDUSTRIES.

Avec le recyclage, nos importations de produits neufs peuvent se transformer en ressources pour notre développement économique et industriel et ne pas être uniquement vécues comme une fatalité, source de désindustrialisation.

3/ DONNER LA PRIORITE A LA REUTILISATION DE LA MATIERE POUR ECONOMISER L'ENERGIE.

La hiérarchie des modes de traitement prévue dans la nouvelle Directive Européenne « Déchets » doit être affirmée, le recyclage mis en œuvre chaque fois que cela est possible car, paradoxalement, le bilan énergétique de la valorisation matière est supérieur à celui de l'incinération avec récupération d'énergie, tout en conservant le contenu énergétique récupérable.

4/ DEVELOPPER DES CAPACITES DE RECYCLAGE POUR ASSUMER NOS RESPONSABILITES ET SECURISER LA GESTION DES DECHETS.

L'industrie du recyclage remplit une mission essentielle au regard de l'intérêt général en offrant d'ores et déjà des capacités de traitement indispensables pour assurer, dans un cadre sûr et transparent, une gestion fiable et pérenne des déchets que nous produisons.

5/ PREVOIR UNE RESPONSABILITE ACCRUE DU PRODUCTEUR DU DECHET POUR PERMETTRE UNE MOBILISATION DE TOUS LES PARTENAIRES DE LA CHAÎNE

Phase décisive de la production et de la valorisation, le recyclage est l'aboutissement d'une chaîne d'opérations interdépendantes et d'opérateurs dont la coordination doit être renforcée pour plus d'efficacité.

6/ CREER LES CONDITIONS D'UNE CHAÎNE DU RECYCLAGE TOUJOURS PLUS EFFICACE, PLUS SÛRE ET PLUS PERENNE

Aux efforts déjà accomplis par les industriels pour améliorer les fonctionnements et la sûreté de la chaîne du recyclage, s'ajoutent aujourd'hui de nouveaux défis liés à la traçabilité, la transparence et la coordination.

7/ RENFORCER LA COMPETITIVITE DU MODELE ECONOMIQUE DU RECYCLAGE

Le recyclage est une réalité tout comme l'engagement des industriels qui en ont la charge, mais beaucoup de chantiers collectifs restent à ouvrir pour améliorer les modes d'organisation et l'efficacité économique du modèle dans sa globalité.

8/ DEVELOPPER LA COLLECTE SEPARATIVE DES PRODUITS USAGES POUR UN RECYCLAGE EFFICACE ET COMPETITIF.

Parce qu'il ne peut y avoir de recyclage sans récupération mais également parce que le recyclage est soumis à des contraintes techniques importantes, il est non seulement nécessaire d'accroître la captation des gisements existants mais d'améliorer la qualité des produits récupérés à recycler.

DU DECHET A LA RESSOURCE : VERS UNE SOCIETE DU RECYCLAGE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Les propositions de REVIPAP

Dans une optique durable, les constituants physiques d'un déchet sont autant de ressources, matières ou énergies, à exploiter. Dès lors, ce potentiel doit faire l'objet d'une politique claire et ambitieuse, dotant nos sociétés de principes de gestion pérennes concernant l'exploitation des ressources contenues dans les déchets afin de contribuer à leur développement économique durable.

Avec le recyclage, mode de traitement qui permet la réutilisation de la matière, la transformation du déchet en ressource s'accomplit de façon exemplaire tant au niveau juridique, en assurant par la valorisation effective la fermeture du cycle de fin de vie, qu'économique, en ouvrant ainsi un nouveau cycle grâce aux ressources matières récupérées.

8 PROPOSITIONS POUR ALLER VERS UNE SOCIETE DU RECYCLAGE

1/ REUTILISER LA MATIERE POUR REpondre AUX BESOINS DE NOS SOCIETES MODERNES EN CONTRIBUTANT AU DEVELOPPEMENT DURABLE.

La réutilisation de la matière par recyclage permet de rompre avec la logique linéaire "extraction, production, consommation, destruction" pour introduire une logique de boucles où les consommations comme les impacts sont moindres et les besoins néanmoins satisfaits.

Dans la société du recyclage, les produits usagés représentent un gisement de matière potentiel permettant, d'une part, d'envisager une rationalisation des prélèvements sur les ressources naturelles et de les limiter à un apport complémentaire aux matières déjà prélevées et récupérées, d'autre part, d'économiser l'énergie et toutes les autres consommations liées à la première transformation de ces ressources naturelles en matières utilisables en production. Intervenant au stade d'un produit usagé déjà « affiné », la réutilisation par recyclage permet de satisfaire aux besoins tout en évitant les consommations en ressources et les impacts liés à l'exploitation directe de la ressource naturelle.

Mode de production, le recyclage est également un mode de valorisation et cette dualité est centrale car, si l'industriel n'est pas par définition un « éliminateur », il contribue par son activité de production à soustraire des dizaines de millions de tonnes de produits usagés des circuits d'élimination ou de valorisation au bilan environnemental moins probant.

Cette contribution du recyclage à la réduction des volumes à traiter s'accompagne également d'un apport financier essentiel, se chiffrant en milliards d'euros, puisque les industriels du recyclage injectent des fonds dans l'économie du déchet en achetant les produits usagés récupérés qui contiennent les matières qu'ils vont réutiliser.

2/ RECYCLER LES PRODUITS USAGES POUR DEVELOPPER NOTRE ECONOMIE ET NOS INDUSTRIES.

Avec le recyclage, nos importations de produits neufs peuvent se transformer en ressources pour notre développement économique et industriel et ne pas être uniquement vécues comme une fatalité, source de désindustrialisation.

Les produits importés qui pèsent aujourd'hui sur l'emploi et le tissu industriel national pèseront demain, lorsqu'ils arriveront en fin de vie, sur la gestion de nos déchets.

Avec les récentes directives DEEE, VHU, qui ont suivi la Directive "Emballages et Déchets d'Emballages", l'Europe a pris la mesure des enjeux liés à la gestion de ces déchets/ressources. Aujourd'hui, il convient d'aller plus loin pour mettre véritablement ces matières et ces énergies au service de notre développement.

Grâce au recyclage, il existe une chance de maintenir et de développer, en France et en Europe, un ensemble d'industries de base comme le papier-carton, l'acier, le verre ou les plastiques.

En France, les industries du recyclage sont réparties sur tout le territoire et situées à proximité des gisements de matières que sont les centres urbains. Elles contribuent au développement local et à l'emploi en région dont bénéficient également les autres maillons de la chaîne du recyclage que sont les activités de collecte, de tri ou de préparation des produits usagés. Les usines de recyclage représentent un débouché pérenne pour l'ensemble des produits usagés, collectés et triés en amont, et à leur tour, fournissent en aval l'ensemble des secteurs utilisateurs de ces matières de base nous rendant moins dépendant des matières importées.

3/ DONNER LA PRIORITE A LA REUTILISATION DE LA MATIERE POUR ECONOMISER L'ENERGIE.

La hiérarchie des modes de traitement prévue dans la nouvelle directive européenne « Déchets » doit être affirmée, le recyclage mis en œuvre chaque fois que cela est possible car, paradoxalement, le bilan énergétique de la valorisation matière est supérieur à celui de l'incinération avec récupération d'énergie.

Si la valorisation énergétique est en tout état de cause préférable à l'élimination, on peut en revanche s'interroger sur les gains réels de ce mode de valorisation par rapport au recyclage, la réutilisation matière étant une réelle valorisation qui évite la destruction de la ressource, y compris son potentiel énergétique disponible.

En effet, si l'on se rapporte à l'empreinte énergétique réelle d'un produit usagé, c'est-à-dire à l'ensemble des consommations d'énergie qui ont été nécessaires à la fabrication du produit tout au long de son cycle de vie - y compris celles que pourrait nécessiter son incinération -, il est très facile de comprendre que l'incinération ne permet de récupérer qu'une faible partie de l'impact énergétique global du produit usagé.

A l'inverse, le recyclage qui intervient sur des produits déjà existants, permet d'éviter toutes les consommations d'énergies liées à l'extraction de la matière première. Le potentiel énergétique du produit usagé est en quelque sorte capitalisé par la réutilisation de la matière qui permet de lancer un nouveau cycle de production où les économies d'énergie réalisées sont bien supérieures à l'énergie récupérée, compte tenu des rendements de la valorisation énergétique.

L'intérêt de récupérer le potentiel énergétique d'un produit usagé doit s'apprécier non seulement à partir du rendement énergétique global de l'opération mais également en tenant compte des consommations énergétiques qui seront nécessaires pour assurer le remplacement de la matière des produits destinés à satisfaire les besoins de la société.

La réutilisation de la matière par recyclage permet de constituer un stock constamment renouvelé de fibres de cellulose créant ainsi un véritable puits de carbone en expansion sous l'effet du développement du taux de recyclage et de la consommation mondiale des produits papier-carton. Ce stock représente, par son contenu énergétique préservé, un stock d'énergie récupérable croissant.

4/ DEVELOPPER DES CAPACITES DE RECYCLAGE POUR ASSUMER NOS RESPONSABILITES ET SECURISER LA GESTION DES DECHETS.

L'industrie du recyclage remplit une mission essentielle au regard de l'intérêt général en offrant d'ores et déjà des capacités de traitement indispensables pour assurer, dans un cadre sûr et transparent, une gestion fiable et pérenne des déchets que nous produisons.

Face à une production de déchets dont la gestion doit être continue et ne saurait souffrir de rupture, le traitement des produits usagés de notre société de consommation ne peut être assuré, en toute sécurité et dans une optique durable, par l'enfouissement, l'incinération ou un transfert de cette charge vers des nations moins pourvues ou moins protégées.

Avec 25 millions de tonnes de produits usagés recyclés (2005), 3 milliards d'euros injectés dans l'économie du déchet en 2005, l'industrie du recyclage c'est également la présence, sur le territoire national, de capacités de traitement indispensables pour la gestion de nos déchets et une véritable garantie concernant la bonne finalité et la traçabilité des opérations de valorisation.

Pour l'avenir, seul le développement de nouvelles unités de recyclage sur le sol national pourra apporter une réponse satisfaisante en termes de proximité, d'autosuffisance et de valorisation face au défi que représente la gestion des produits usagés. Il s'agit donc de définir et mettre en œuvre de manière concertée une véritable politique industrielle du recyclage garantissant l'existence de capacités minimales et soutenant le développement de nouvelles capacités pour continuer à assurer une gestion et une valorisation fiable et pérenne de notre production de déchets.

5/ PREVOIR UNE RESPONSABILITE ACCRUE DU PRODUCTEUR DU DECHET POUR PERMETTRE UNE MOBILISATION DE TOUS LES PARTENAIRES DE LA CHAINE

Phase décisive de la production et de la valorisation, le recyclage est l'aboutissement d'une chaîne d'opérations interdépendantes et d'opérateurs dont la coordination doit être renforcée pour plus d'efficacité.

Consommation, production du déchet, récupération et réutilisation, la chaîne du recyclage comprend de nombreux maillons qui, trop souvent, pâtissent d'une approche segmentée de la part du législateur. L'interdépendance des différentes étapes est rarement prise en compte, ce qui a pour effet le déplacement de telles ou telles charges, techniques ou financières, entre chacun des maillons et, au final, nuit à la recherche globale d'une valorisation effective à moindre coût.

Dans la société du recyclage, c'est dans sa globalité que doit s'appréhender la chaîne des opérations. Chaque étape est décisive pour la suivante et ultimement pour la réutilisation matière car il ne faut pas oublier que l'industriel recycleur a pour vocation première de fabriquer des produits neufs, avec toutes les contraintes qui en découlent. Ses produits, comme tous autres produits doivent satisfaire aux standards du marché : c'est-à-dire être capables de

répondre à des cahiers des charges techniques et à des spécifications de qualité de plus en plus exigeants.

C'est donc dès le premier maillon, celui du consommateur/producteur du déchet, que doit se mettre en place la chaîne de rôles et de responsabilités propre à assurer la gestion la plus efficace possible. Cette responsabilisation du producteur de déchets, y compris jusqu'à la valorisation finale, est le meilleur moyen d'éviter que des choix préjudiciables soient faits au départ de la chaîne, ce qui conditionnera le bon déroulement des opérations ultérieures et permettra d'améliorer l'efficacité globale de la gestion et l'effectivité de la valorisation des déchets.

6/ CREER LES CONDITIONS D'UNE CHAÎNE DU RECYCLAGE TOUJOURS PLUS EFFICACE, PLUS SÛRE ET PLUS PERENNE

Aux efforts déjà accomplis par les industriels pour améliorer les fonctionnements et la sûreté de la chaîne du recyclage s'ajoutent aujourd'hui de nouveaux défis liés à la traçabilité, la transparence et la coordination.

Avec, d'une part, des objectifs de recyclage plus importants et des nouveaux modes d'organisation et de financements liés à la mise en place progressive de la responsabilité élargie du producteur et, d'autre part, une demande sociale plus importante s'agissant des questions de sécurité et d'information, les acteurs concernés par la gestion et la valorisation des déchets doivent accroître leurs efforts pour rendre plus transparent leurs fonctionnements et renforcer la sûreté de la chaîne du recyclage.

Sur cette voie, des progrès ont été réalisés, notamment dans le domaine des emballages ménagers avec la mise en place du dispositif agréé : marquage des produits issus des collectes sélectives permettant d'assurer leur traçabilité, certificats garantissant l'effectivité du recyclage délivrés dans des conditions strictes, ou encore mesures internes au dispositif pour éviter les distorsions de concurrence entre matériaux font désormais partie des nouveaux outils à disposition.

Ces premiers efforts doivent être poursuivis et surtout généralisés car la transparence comme la sécurité représentent des engagements qu'attendent aujourd'hui les sociétés modernes. C'est également le moyen de renforcer la coordination et la collaboration de tous les acteurs et, au final, d'accroître l'efficacité de la chaîne du recyclage.

7/ RENFORCER LA COMPETITIVITE DU MODELE ECONOMIQUE DU RECYCLAGE

Le recyclage est une réalité tout comme l'engagement des industriels qui en ont la charge, mais beaucoup de chantiers collectifs restent à ouvrir pour améliorer les modes d'organisation et l'efficacité économique du modèle dans sa globalité.

Trop souvent encore des blocages, des incompréhensions ou des pesanteurs freinent le fonctionnement et le développement du recyclage.

Ainsi de la politique actuelle des transports qui n'est pas adaptée à l'économie des déchets et aux besoins de leur gestion. Les restrictions existantes rendent difficiles les opérations logistiques et perturbent l'approvisionnement des usines de recyclage. Dès lors que la production de déchets est en flux continu, il semble nécessaire que leur transport et leur valorisation puissent également s'effectuer sur un mode similaire. Un même constat peut être dressé s'agissant des restrictions liées aux tonnages transportés : autoriser des chargements

de 44 tonnes pour les transports de déchets à recycler faciliterait les opérations logistiques et permettrait de réduire significativement le nombre de camions circulant.

En aval, un autre domaine pénalise la valorisation matière : Les déchets issus du recyclage, qui, pour la plupart, ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation à l'échelle industrielle dans des conditions économiques acceptables, ne sont toujours pas considérés comme des déchets ultimes. Ils ne bénéficient d'aucun traitement particulier pour leur élimination alors même qu'ils sont fatals pour les industriels recycleurs qui ont réduit drastiquement la quantité de déchets à éliminer. Leur donner une priorité d'accès en centre d'enfouissement technique (CET) et les soumettre à une tarification adaptée serait une façon de reconnaître le rôle du recyclage et d'améliorer la compétitivité de ce mode valorisation.

Des efforts considérables ont été accomplis en termes d'investissement et de R&D par les entreprises de recyclage pour développer une activité industrielle à grande échelle et rester compétitives tout en satisfaisant aux obligations environnementales existantes. Aujourd'hui, cet effort doit être reconnu et encouragé par un cadre légal et réglementaire qui créera les conditions favorables à cette dynamique en renforçant la compétitivité du modèle économique du recyclage.

De la même manière, des efforts doivent être entrepris en termes de recherche et développement pour améliorer la recyclabilité des produits usagés et les démarches d'éco-conception devraient être encouragées.

8/ DEVELOPPER LA COLLECTE SEPARATIVE DES PRODUITS USAGES POUR UN RECYCLAGE EFFICACE ET COMPETITIF.

Parce qu'il ne peut y avoir de recyclage sans récupération mais également parce que le recyclage est soumis à des contraintes techniques importantes, il est non seulement nécessaire d'accroître la captation des gisements existants mais d'améliorer la qualité des produits récupérés à recycler.

Si performants que soient les processus industriels de recyclage, ils ne peuvent pas toujours suppléer les carences qu'entraînent une collecte mal organisée et un manque de préparation des matières usagées récupérées. En effet, à l'échelle industrielle, dans un processus pérenne, il est impossible de gérer des approvisionnements au cas par cas. A l'heure actuelle, l'organisation des circuits de collecte n'est pas toujours adaptée aux réalités de terrain tout comme la conduite des opérations de tri et de préparation, pourtant essentielles, pour réduire l'hétérogénéité des produits usagés et limiter la présence de matières nuisibles à leur réutilisation.

D'où l'importance de développer et d'améliorer les systèmes et les procédures de collecte séparative afin de mieux prendre en compte les contraintes existantes pour le recycleur situé en bout de chaîne : préserver la séparation des différents circuits de collecte industriel, commercial et municipal, qui chacun ont leurs caractéristiques propres ; préserver la séparation des différentes familles de produits usagés au sein d'un même matériau parce qu'elles aussi ont leurs caractéristiques techniques particulières et ne peuvent être indifféremment et efficacement utilisées dans tous les procédés.

Assurer la qualité et l'homogénéité des flux de matières à recycler, représente un impératif technico-économique majeur pour pérenniser la réalité et l'efficacité d'une industrie de recyclage de grande ampleur.

Le recyclage qui constitue une réutilisation de la matière est autant une nécessité qu'une opportunité : dans un monde où la rareté des ressources et des énergies est désormais évidente, où il nous faudra continuer à satisfaire aux besoins de nos sociétés et de leur développement tout en assumant nos responsabilités sur les produits usagés, le recyclage est la seule voie d'avenir.

Si, à première vue, le recyclage concerne les industriels, pour lesquels c'est une opportunité de développement qui constitue une chance pour nos sociétés, il doit désormais être clair, qu'au-delà, le recyclage constitue la base d'une économie en boucle incontournable pour assurer le développement durable de nos sociétés.

REVIPAP
154 boulevard Haussmann - 75008 PARIS
Tél : 01 53 89 24 50 – Fax : 01 45 62 45 27 – Email : revipap@wanadoo.fr